



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

9 JUIL. 2024 *SLO*

ID : 033-213301435-20240708-2024_045-DE

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024
Date d'affichage de la convocation : 03/07/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Délibération n° 2024-045

Lundi 08 juillet 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trois juillet deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

**DECISION PORTANT AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ÉTUDE DE MAÎTRISE
D'ŒUVRE POUR LA MISE EN SECURITE ET LA RESTAURATION DU
CHATEAU DES 4 FILS AYMON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2022-045 du 28 juin 2022 portant lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et la restauration du Château des 4 fils Aymon,

Vu la délibération n°2022-060 du 03 octobre 2022 portant sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et la restauration du Château des 4 fils Aymon,

Vu le projet d'avenant n°1 présenté par la Maîtrise d'œuvre,

Considérant la modification par l'équipe municipale du programme de mise en sécurité et de la restauration du Château des 4 Fils Aymon sur les 2 premières tranches proposées,

Considérant que cette modification de programme demande une reprise de la phase PRO afin de rendre l'ensemble du projet cohérent et finalisé, sur uniquement les 2 premières tranches, admettant au profit de la Maîtrise d'œuvre une modification de ces honoraires de la tranche ferme,

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 pour prendre en compte l'ensemble des conséquences découlant de la demande de modification de programme,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :



Sur l'exercice budgétaire 2024, la commission Finances a fléchi une dépense d'investissement pour des travaux de sécurisation et de remise en état du Château des 4 fils Aymon consistant au traitement des éléments les plus instables de la structure de l'édifice au niveau de la tour Sud, de l'arche qui enjambe la route ainsi que la tour Nord.

Qu'initialement prévue en 4 tranches de travaux, la mise en sécurité et restauration de l'édifice, est à ce jour programmée aux deux premières tranches optionnelles initialement prévues. Ce choix de l'équipe municipale est dicté par le souhait de mettre en sécurité l'édifice sans pour autant aller jusqu'à une restauration complète intégrant la mise en valeur du site. En effet, la réalisation des tranches optionnelles n°3 et 4 doivent faire l'objet en amont de Fouilles archéologiques préventives impactant l'économie générale de l'opération et sa programmation dans le temps.

Cette modification de programme admet une modification de la tranche ferme du contrat de Maîtrise d'œuvre. En effet, cette dernière doit reprendre une partie de la phase PRO pour mettre à jour un programme adapté à la réalisation des 2 premières tranches de travaux uniquement. Le coût de l'avenant étant de 2 350,00€ HT.

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant pour permettre la poursuite de l'opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la modification du programme de la mise en sécurité et la restauration du Château des 4 Fils Aymon à la réalisation des deux premières tranches de travaux uniquement,
- **ADMET** la plus-value comme énoncée dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **2 350,00€ HT**, soit **2 820,00€ TTC**, pour la reprise de la phase PRO/DCE de la tranche ferme et de la réduction de l'opération aux deux premières tranches conditionnelles de travaux seulement,
- **MODIFIE** le tableau de répartition des honoraires de la Maîtrise d'œuvre de la tranche ferme de 18 981,00€ HT à 21 331,00€ HT, soit 25 597,20 € TTC, représentant une augmentation de 12,38 % par rapport au montant du marché initial,
- **MODIFIE** le tableau de répartition des honoraires de la Maîtrise d'œuvre en conséquence en supprimant les tranches conditionnelles 3 et 4, pour un montant global, toute tranche de travaux ferme et optionnelles, de 70 300,00€ HT à 47 342,00 € HT, soit 56 810,40 € TTC, représentant une diminution de ce dernier de 32,66 % par rapport au montant total du marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et la restauration du Château des 4 fils Aymon conformément au projet d'avenant n° 1 au regard de la plus-value indiquée,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE